

DECRET N° 2011-796 DU 28 DECEMBRE 2011

portant nomination du Recteur et des Vice-Recteurs
de l'Université d'Abomey-Calavi.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-442 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu** le décret n°2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des universités en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2011-742 du 15 novembre 2011 portant modification du décret n°2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** l'arrêté n°012/MESRS/CAB/DC/SGM/SGAM/DRF/CT-SAAS/DGES-PS-C du 18 novembre 2011 portant organisation des 2^{ème} élections des Recteurs et des Vice-Recteurs des universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** l'arrêté n°013/MESRS/CAB/DC/SGM/SGAM/SP-C du 18 novembre 2011 portant convocation du corps électoral pour les 2^{ème} élections des Recteurs et des Vice-recteurs des universités nationales en République du Bénin ;

CV

CA

- Vu** le rapport de la commission universitaire de supervision des élections à l'Université d'Abomey-Calavi ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 décembre 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Professeur **Augustin Brice SINSIN** est nommé Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi.

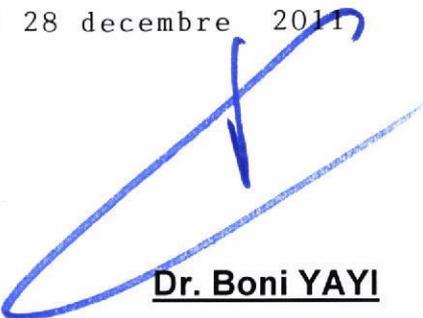
Article 2 : Sont nommés, Vice-Recteurs de l'Université d'Abomey-Calavi, les Professeurs dont les noms suivent :

- Professeur **Maxime da CRUZ** : 1^{er} Vice-Recteur chargé des Affaires Académiques et de Recherche Universitaire ;
- Professeur **Souaïbou FAROUGOU** : 2^{ème} Vice-Recteur chargé de la Coopération interuniversitaire, Relations Extérieures et Insertion professionnelle.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2011

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



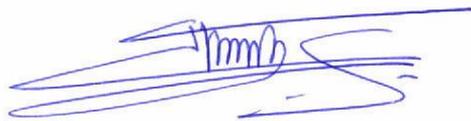
Dr. Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS.-

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la recherche Scientifique,



François Adébayo ABIOLA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MESRS 4 AUTRES MINISTERES 23 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM - FADESP 3-
UNIPAR - FDSP 2 INTERESSES 03 01 JO 1.-

